



Public visé :

Agriculteurs/trices, Porteurs de projets du 04 et 05,

Vous souhaitez vous renseigner sur la mise en place d'une culture de raisin de table bio dans le but de diversifier vos productions ou vous perfectionner dans la gestion de cette culture ? Cette formation abordera tous les points essentiels pour y parvenir.

PRE REQUIS & SPECIFICITES : aucuns

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES

- Etre capable de mettre en place un atelier de raisin de table bio en vue d'une diversification.
- Identifier les atouts et contraintes de cette production dans le contexte de son exploitation.

PROGRAMME

Jour 1

Conduire une vigne :

- Appréhender dans l'espace, la vigne qui est une liane.
- Taille de la vigne : préconisation pour une vigne durable.
- Modes de conduite : implantation, coûts d'implantation, d'entretien et productivité
- Fertilité des sols : connaissances de bases sur les besoins de la vigne et l'entretien des sols possible en bio
- Protection du vignoble : pathogènes et ravageurs et leur gestion en AB.
- Spécificité sous tunnels.

Jour 2

- **En salle** : mode de conduite et taille. Retour sur les informations de la veille et l'adéquation avec les variétés.
- **Terrain** : visite d'un atelier raisin de table pour visualiser, pratiquer la taille et la conduite du vignoble.
- **En salle** : choix de plantation (porte-greffes, variétés, préparation du sol / paillage).
- Mode de conduite alternatives :
 - Solutions naturelles en protection du vignoble
- Identification des atouts et des contraintes de cette production sur son exploitation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés - échanges
- Visite d'un atelier de raisin de table bio avec témoignage de l'exploitant et exercices pratiques sur le terrain
- Echanges de pratiques et compléments techniques
- Tour de table des projets
- Fiche écrite individuelle et tour de table oral.

INTERVENANT(S)

Arnaud FURET

Expert en viticulture biologique,
Société Viti Vidi Vini

METHODES D'EVALUATION

- Positionnement des stagiaires (Tour de table, échanges, expression des attentes)
- Evaluation des acquis : QCM
- Evaluation de satisfaction des stagiaires

Délais d'accès : Selon planification au catalogue. Confirmation d'inscription, 8 jours avant la date planifiée. Si formation non planifiée ou complète, inscription en liste d'attente. Inscription prioritaire dès que cette formation est (re)programmée et information par mail.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, OCAPIAT...

EN PRESENTIEL

Nombre de jours

2 Jours,
14 heures

Dates :

6 et 7 décembre 2021

Lieu :

Laragne-Montéglin
(salle du GP 05, 18
place des aires 05300
Laragne-Montéglin)

Accessibilité PMR

oui non

Tarifs :

- Ressortissants
VIVEA : gratuit sous
réserve des
financements VIVEA
- Salarié.e. ; autre
public : 350€

Voir les conditions



Vos contacts à

la Chambre
d'agriculture :
Responsable de stage :
CA 04 : Coline BRAUD, 06 33
40 76 28,
cbraud@ahp.chambagri.fr
CA05 : Coline BOURRU, 06 18
40 35 61,
[coline.bourru@hautes-
alpes.chambagri.fr](mailto:coline.bourru@hautes-alpes.chambagri.fr)

Contact administratif :
CA 04 : Aline BOUSSEAU au 07
87 51 11 84,
formation@ahp.chambagri.fr
CA 05 : Edith BROCHIER au 07
50 03 11 96,
[formation@hautes-
alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

Contact handicap ; Aline
BOUSSEAU, 06 87 51 11 84,
abousseau@ahp.chambagri.fr

Extrait des conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de handicap, ou ayant des difficultés d'apprentissage nécessitant des adaptations, à nous le signaler

directement. Point contact handicap : 06 87 51 11 84/ formation@ahp.chambagri.fr.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(riche) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

“ Salarié(e)s ”, « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

	N° Organisme de formation : 9304P000304 Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à : Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence - Service Formation 66 bd Gassendi - CS 90117 - 04000 DIGNE LES BAINS Cedex 9 Tél. : 04 92 30 57 87 Mél : formation@ahp.chambagri.fr
	N° Organisme de formation : 93 05 P000 405 Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes Service Formation- 8, ter rue Capitaine de Bresson - 05010 GAP cédex Tél. : 04 92 52 53 03 Mail : formation@hautes-alpes.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM - Prénom : Nom de naissance.....
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Tél. : Port. : Fax :
Mél :
N° Certiphyto : Spécialité : Fin de validité :
J'accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise non salarié(e) | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'exploitation | <input type="checkbox"/> Inscription via Pôle Emploi |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Salarié(e) de coopérative | <input type="checkbox"/> Inscription via CPF |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'entreprise | <input type="checkbox"/> Inscription via Ociat |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire | <input type="checkbox"/> Autres Publics | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation | <input type="checkbox"/> | |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :
N° SIRET (14 chiffres) :
Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage
 viticulture élevage autre :
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :
Adresse (si différente de ci-dessus) :
Tél. : Port. : Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Mettre en place un atelier raisin de table Bio

Lundi 6 et mardi 7 décembre 2021 / 14 heures

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage demandant un aménagement spécifique, à nous le signaler au 06 87 51 11 84/formation@ahp.chambagri.fr

TARIFS

0 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation
350 € net de taxe Salarié(e)
350 € net de taxe Autre Public

Chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (objet, durée, lieu, objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>.

Fait à....., le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre

d'agriculture

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**bénéficiant d'un ppp signé, contacter votre PAI pour la délivrance d'une attestation du CEPPP.



Cette formation est cofinancée par l'Union européenne



Cap vers vos compétences

ATTENTES ET POSITIONNEMENT

Vous allez participer à la formation

Mettre en place un atelier raisin de table Bio

Date : lundi 06 et mardi 07 décembre 2021

Lieu : LARAGNE MONTEGLIN

Responsable de stage : Coline Braud – CA 04 et Coline BOURRU – CA 05

NOM – Prénom :

Vous venez de prendre connaissance du programme de la formation. Merci de prendre quelques minutes pour répondre également à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, permettant ainsi d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

Nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription

Avez-vous des connaissances concernant la culture de la vigne ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce qui vous conduit à participer à cette formation ?

.....
.....
.....

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? Oui Non

Si oui, les quelles et quand :

.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....

Dans quelles situations professionnelles la formation vous permettra-t-elle de progresser :

.....
.....

A quoi saurez-vous que cette formation est réussie pour vous ? :

.....
.....

Dans quel but cherchez-vous à diversifier vos cultures ?

.....
.....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ou ayant des difficultés d'apprentissage demandant des adaptations à nous le signaler au 06 87 51 11 84 ou formation@ahp.chambagri.fr

Si oui lesquels ?

.....
.....

Merci de votre collaboration